

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 mars 2025

VALORISER LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 948)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL5

présenté par
M. Lemaire, rapporteur

ARTICLE 2

Substituer au mot :

« définis »

le mot :

« mentionnés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.